



## En cdd dans la fonction publique depuis 3 ans

Par **la fée clochette**, le **08/04/2008** à **16:10**

Bonjour, je travaille actuellement dans la fonction publique territoriale depuis le 16 juin 2005.

Je remplace une personne en arrêt maladie depuis 2004.

Je signe des CDD de 3 mois à chaque fois ou par exemple actuellement je n'ai rien signé depuis le mois de septembre 2007.

Je voulais savoir s'ils avaient de droit de continuer à me faire signer des CDD? ne devraient ils pas me faire signer un CDI?

Merci beaucoup